



SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Acte Notarié
Acquisition
Parcelle BC n° 146

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérèlli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Code Civil.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le souhait de la Commune du Teil d'acquérir une parcelle d'une superficie globale de 226 m², se trouvant Quartier Laparel afin d'accroître la maîtrise foncière de la commune en vue d'aménagement un parc de stationnement et une nouvelle voie de circulation.

Le montant de la transaction étant inférieure au seuil de consultation de 75 000 euros, le Service des Domaines n'a pas été consulté.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le prix de vente qui a été convenu avec les propriétaires est de mille huit cent quarante six euros et quarante deux centimes.

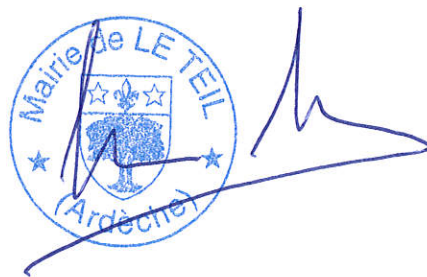
Après avoir délibéré,

- accepte d'acquérir la parcelle cadastrée section BC n° 146, située Quartier Laparel d'une superficie globale de 226 m² appartenant à Messieurs René TERRASSE et Mathias TARDIEU, demeurant respectivement à MONTELMAR et GRENOBLE, au prix de mille huit cent quarante six euros et quarante deux centimes TTC (1 846,52 €).

- donne pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme
Le Maire

A blue circular official stamp of the Municipality of Le Teil, Ardèche. The stamp features a central coat of arms with a tree and three stars above it. The text "Mairie de LE TEIL" is written in a circle around the top, and "Ardèche" is at the bottom. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.



SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Budget Assainissement
Décision Modificative
N° 1

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Fäisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérelli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelin (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Le Maire indique aux Membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour couvrir certaines opérations budgétaires d'où les modifications suivantes :

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de procéder à la Décision Modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	20 100,00		
21532 (21) : Réseaux d'assainissement	-20 100,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Voies et réseaux	-2 400,00		
6228 (011) : Divers	4 900,00		
6287 (011) : Remboursements de frais	-7 210,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	4 710,00		
	0,00		

Total Dépenses 0,00

Total Recettes

Pour extrait conforme
Le Maire



Transmis à la Préfecture
et affiché le : 01/07/2015

N° 41



SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Budget Communal
Décision Modificative
N° 1

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérèlli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelin (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Le Maire indique aux Membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour couvrir certaines opérations budgétaires d'où les modifications suivantes :

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de procéder à la Décision Modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
10223 (10) - 020 - 00 : TLE	448,00		
1641 (16) - 020 - 00 : Emprunts en euros	7 200,00		
2031 (20) - 020 - 00 : Frais d'études	-7 200,00		
2031 (20) - 020 - 00 : Frais d'études	-2 041,02		
2184 (21) - 020 - 12 003 : Mobilier	33 243,00		
2313 (23) - 251 - 12 003 : Constructions	106 700,00		
2315 (23) - 020 - 12 003 : Installation, matéri	-139 943,00		
276341 (27) - 020 - 00 : Communes membre	1 593,02		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
611 (011) - 020 : Contrats de prestations de s	-5 000,00		
6156 (011) - 020 : Maintenance	-4 000,00		
6188 (011) - 020 : Autres frais divers	140 000,00		
6288 (011) - 020 : Autres services extérieurs	-140 000,00		
658 (65) - 020 : Charges diverses de la gesti	-2 000,00		
66111 (66) - 020 : Intérêts réglés à l'échéanc	7 000,00		
6712 (67) - 020 : Amendes fiscales et pénale	4 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Pour extrait conforme
Le Maire





SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Budget Eau
Décision Modificative
N° 1

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Fäisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérèlli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelin (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Le Maire indique aux Membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour couvrir certaines opérations budgétaires d'où les modifications suivantes :

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de procéder à la Décision Modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	13 300,00		
21531 (21) : Réseaux d'adduction d'eau	-13 300,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6287 (011) : Remboursements de frais	-19 200,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	19 200,00		
	0,00		

Total Dépenses 0,00

Total Recettes

Pour extrait conforme
Le Maire



Transmis à la Préfecture
et affiché le : 01/07/2015

N° 43



SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Budget Lotissement
Décision Modificative
N° 1

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévéréli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Le Maire indique aux Membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour couvrir certaines opérations budgétaires d'où les modifications suivantes :

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de procéder à la Décision Modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	1 593,02	168748 (16) : Autres communes	1 593,02
	1 593,02		1 593,02
Total Dépenses	1 593,02	Total Recettes	1 593,02

Pour extrait conforme

Le Maire





SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Chemin du Dépôt
Aménagement
des VRD

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévéréli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux d'aménagement du Chemin du Dépôt desservant la future zone dite de La Rotonde. Suite à cette consultation, les entreprises ont été retenues, notamment l'Entreprise SPIE de MONTELMAR, pour réaliser les travaux d'éclairage public pour un montant de 139 275,00 € HT.

Après avoir délibéré,

- prend acte que l'Entreprise SPIE va réaliser les travaux d'installation d'un éclairage public sur le Chemin du Dépôt pour un montant de 139 275,00 € HT.
- sollicite l'aide du S.D.E de l'Ardèche pour obtenir les subventions correspondantes.
- donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire



SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Convention DDFIP
Prélèvement automatique

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérèlli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le service scolaire procède, depuis 2009, à la facturation des repas pour la restauration scolaire.

Les modes de paiement autorisés prévus dans la régie se limitaient au paiement par chèque et en espèce.

Depuis le mois d'avril 2015, il est donné la possibilité aux parents d'élèves de s'acquitter de leur facture au moyen d'un paiement par carte bancaire au Pôle Enfance Jeunesse Lucie Aubrac.

Des demandes récurrentes de paiement par prélèvements automatiques avaient été faites, mais elles n'avaient pas pu être suivies en raison d'impossibilités techniques et juridiques.

Aujourd'hui, l'évolution de la dématérialisation entre les collectivités et les trésoreries générales permettent de mettre en place ce nouveau mode de paiement.

Une convention doit être passée avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ardèche portant sur les modalités administratives, financières, juridiques et techniques.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide d'élargir les modes de paiement de la régie de la restauration scolaire par la mise en place du prélèvement automatique.

- décide de passer une convention avec la DDFIP de l'Ardèche pour la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement pour la régie de la restauration scolaire.
- autorise le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire





SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Création d'une régie
internalisée
Véhicules Publicitaires

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérèlli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelin (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, jusqu'au le 12 juin 2015, les prestations de régie publicitaire sur deux véhicules étaient confiées à un prestataire qui avait pour mission de mettre à disposition gratuitement un minibus et la vente d'espaces publicitaires.

Il rappelle également qu'il y a trois ans, l'engagement avec la Société VISIOCOM portait aussi sur la vente d'espaces publicitaires sur le véhicule de portage à domicile, propriété du Centre Communal d'Action Sociale.

Il indique que des propositions de la société ont été faites pour renouveler cette opération avec, comme option, la possibilité d'acquérir le minibus.

Considérant que les prix des espaces publicitaires proposés étaient trop élevés, et que le montant du rachat du véhicule hors de prix, et dans la perspective d'une optimisation de cette régie, Monsieur le Maire propose d'assurer directement cette fonction sous la forme d'une régie municipale internalisée qui sera chargée de commercialiser les espaces publicitaires pour « l'habillage » d'un minibus qui fera par ailleurs l'objet d'un contrat de location avec option d'achat auprès de la Sarl DARNAULT.

Considérant que le véhicule du CCAS faisait l'objet du même « habillage » et qu'il est nécessaire de reproduire à l'identique la même opération pour diversifier les zones de passage.

Considérant que les tarifs des espaces de publicitaires sont proposés en fonction de la dimension des annonces.

Considérant qu'une convention sera signée avec chaque annonceur portant sur les modalités administratives et financières des espaces publicitaires.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide de créer une régie publicitaire internalisée pour l'encaissement des espaces publicitaires sur les deux véhicules sus mentionnés.
- décide de fixer les tarifs des espaces publicitaires de la manière suivante :

Tarifs Forfaitaire / an	
Dimension	Prix Unitaire
Arrière	1 750 €
1/2 côté	1 000 €
1/4 côté	500 €
1/8 côté	300 €
aile	400 €
portière	750 €
capot	750 €

- autorise le Maire à signer les conventions avec les annonceurs.

Pour extrait conforme
Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de LE TEIL" around the top and "Le Maire" at the bottom, with a central emblem featuring a shield and stars.



SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Digue du Frayol

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérèlli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelin (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 12 décembre 2011, il a été décidé de mandater un bureau spécialisé afin de réaliser les études de qualification et de danger de la digue du Frayol.

Les conclusions de cette étude font apparaître que pour être classée comme « Digue RAR » (Résistante à l'Aléa de Référence), il est nécessaire de réaliser un déversoir de crue de sécurité au sud de la digue (point bas).

Cette opération a été estimée à 150 000,00 € HT par le bureau d'étude.

Après avoir délibéré,

- décide de réaliser l'opération de création d'un déversoir de crue sur la digue du Frayol pour un coût estimé à 150 000,00 € HT.
- sollicite l'aide de l'Etat au titre du F.P.R.N.M (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) à hauteur de 20 %.
- sollicite l'aide de la Compagnie Nationale du Rhône pour obtenir les subventions adéquates.
- autorise le Maire à effectuer toutes démarches, et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire



Transmis à la Préfecture
et affiché le : 01/07/2015

N° 48



SESSION
29/06/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Eau et
Assainissement
2014

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt Neuf Juin dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 23
Absents : 6

Présents : MM Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Joannais, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérèlli, Saez, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 26
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Chambert (pouvoir à Cotta), Dolard, Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Saez), Roche, Schmitt.

Secrétaire : Mme Guillot.

Vu le décret n° 95.635 du 6 Mai 1995 qui rend obligatoire la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement avant le 30 Juin suivant la clôture de l'exercice.

Vu le décret n° 2005.236 du 14 Mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire d'un service public local, qui définit les nouvelles modalités de présentation applicables à compter de l'exercice 2006.

Après avoir entendu les comptes rendus d'exploitation pour l'année 2013 présentés par le Maire, ainsi que les éléments techniques et financiers présentés par la SAUR, société fermière du service de l'assainissement et la SDEI, société fermière du service de l'eau potable.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- approuve les rapports annuels 2014 des services de l'eau et de l'assainissement.
- approuve les rapports 2014 du Maire sur les délégataires.
- précise que ces rapports sont consultables en Mairie et qu'ils seront transmis à la Préfecture et à l'Agence de l'Eau.

Pour extrait conforme
Le Maire

